

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 22 mars 2018

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h30, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 57 Conseillères et Conseillers.

Il y a 14 excusés (Mmes Anik Freuler, Iulica Gorgoni, Stella Motta Larrivé, Sabine Million-Courvoisier, Anna Pallotta Ladisa, Alexandra Rao et Anita Waeber, MM. Patrick Beney, Samuel Freuler, Jean-Marc Guibert, Roger Hemberger, David Mayer, Dario Sicuranza et Christian Vernex).

2 absents (MM. Martin Ahlström et Yves Froidevaux).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Mme la Municipale Jeannette Weber arrivera légèrement plus tard en raison d'une séance.

M. le Municipal Thierry Genoud est excusé pour la séance du Conseil communal de ce soir.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Par courriel du 18 janvier 2018, le Bureau a été informé de la démission de M. Jacques Carpentier, du groupe GdG, pour raison de santé.

Par courrier du 22 février 2018, le Bureau a été informé de la démission de Mme Sandra Caruana, du groupe GdG, pour cause de déménagement hors de la Commune. Au vu du délai et du fait que la liste des viennent-ensuite du groupe GdG est épuisée, ce groupe a dû procéder à un parrainage d'une liste de nouveaux membres qui a été transmise au Bureau. Il a été décidé de traiter cette démission lors de la présente séance du Conseil communal.

Le Bureau n'a reçu aucun postulat, interpellation ou motion.

• L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Assermentation de deux Conseiller(ère)s.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017.
4. Communications du Bureau.
5. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

6. **Préavis municipal n° 36** relatif à la demande de cautionnement en faveur de la Fondation pour le logement de familles glandoises pour l'immeuble sis Rue de Mauverney 16B.

Préavis – Première lecture

7. **Préavis municipal n° 37** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude d'agrandissement et de relocalisation de la déchèterie.

8. **Préavis municipal n° 39** relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une plateforme élévatrice, d'un local de stockage et l'aménagement de bureaux au théâtre de Grand-Champ.
9. **Préavis municipal n° 40** relatif à l'augmentation du capital de ThermorésÔ SA (1^{ère} étape).

Autres objets

10. Motion de M. Patrick Messmer demandant à la ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle.

Divers

11. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional.
 12. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional.
 13. Nomination d'un(e) membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.
 14. Divers et propositions individuelles.
- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour.
 - La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Assermentation de deux Conseiller(ère)s

Comme déjà mentionné ci-dessus, le Bureau a reçu 2 démissions.

M. Daniel Calabrese présente, au nom du parti politique GdG, M. Jérôme Frachebourg en remplacement de M. Jacques Carpentier : *« né en 1959 à Chêne-Bougeries, dans le canton de Genève, où il a effectué sa scolarité et ses études, M. Jérôme Frachebourg est titulaire d'une licence économique ainsi que d'un brevet d'avocat. Il a travaillé 10 ans dans une grande banque avant de rejoindre l'Etat de Vaud en 1999 comme Secrétaire général du département de la sécurité et de l'environnement, activité qu'il a exercée pendant 7 ans avant de prendre la direction générale de l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA) pendant 9 années. Au bénéfice d'une retraite anticipée, il occupe aujourd'hui un poste de chef de projet dans un bureau d'étude de Gland dirigé par un éminent membre de notre Conseil communal. Tout au long de sa carrière, M. Jérôme Frachebourg a également été membre de différents conseils d'administration et de fondation. Il est aujourd'hui membre du conseil de fondation de la Fondation Equal-Salary, qui milite pour l'égalité salariale entre femmes et hommes. Arrivé dans le canton de Vaud en 1989, il a été domicilié à Nyon puis à Duillier, avant de s'installer à Gland en août 2004. Il est marié et père de 3 garçons de 13, 15 et 16 ans. Sur le plan sportif, M. Jérôme Frachebourg a longtemps pratiqué le basket-ball en ligues nationales A et B, avant de se consacrer aux sports d'endurance : course à pied, ski de fond et vélo font partie de son équilibre de vie. Il est également un fan inconditionnel de Roger Federer. Très intéressé par la chose publique et observateur de longue date de la vie politique, M. Jérôme Frachebourg est heureux de pouvoir mettre à disposition de sa commune en plein développement ses compétences et son expérience. Je vous remercie de lui faire un très bon accueil. »*

M. Daniel Calabrese présente ensuite, au nom du parti politique GdG, M. Fernando Henriques Amaral Rodrigues en remplacement de Mme Sandra Caruana : *« né au Portugal il y a maintenant 34 ans et glandois depuis 1987, M. Fernando Henriques Amaral Rodrigues est marié depuis bientôt 15 ans. Il est l'heureux papa d'une fille de 10 ans qui est très sportive aux Juniors du FC Gland, dont il est le plus grand supporter. Il est un skieur assidu, passionné par la montagne et pratique également le vélo sur route et tout terrain dès que le temps est suffisamment clément. Sa scolarité obligatoire et été intégralement réalisée dans les établissements glandois. Il a ensuite emprunté la voie de la formation professionnelle via un apprentissage auprès de l'UBS, conclu par un CFC d'employé de commerce en 2003. Après plus de 10 ans passés à l'UBS en tant que conseiller à la clientèle, dont 4 ans à l'agence de Gland, il occupe depuis 3 ans le poste de responsable adjoint auprès de la Banque Migros de Meyrin. Par son engagement, il souhaite pouvoir participer activement au développement de notre village devenu ville au fil du temps et*

œuvrer pour le bien-être de tous les citoyens. Je vous prie également de lui faire un excellent accueil. »

Le président invite MM. Jérôme Frachebourg et Fernando Henriques Amaral Rodrigues à venir devant le Bureau afin de prêter serment et demande au Conseil, au public et à la presse de se lever pour l'assermentation.

Les nouveaux Conseillers, à l'appel de leur nom et après lecture du serment, promettent de le respecter.

Le président les félicite et les invite à rejoindre les rangs du Conseil.

Compte tenu de ces assermentations et de l'arrivée de M. Martin Ahlström, le nombre de Conseillers présents passe à 60.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017

- La discussion est ouverte.
- Le président informe les Conseiller(ère)s que des corrections, qui ont été communiquées ce soir, vont être apportées et apparaîtront en évidence dans le document qui leur parviendra définitivement.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017.

4. Communications du Bureau

- Au mois de décembre 2017, une erreur a été commise par la secrétaire du Conseil communal dans la transmission des informations au Service des finances s'agissant des jetons de présences dont certain(e)s Conseiller(ère)s ont généreusement fait don lors de la séance du mois de décembre 2017. Elle s'en excuse et cette erreur a été corrigée à ce jour. Pour les indemnités 2018, une fiche comportant un décompte détaillé permettant un contrôle par les Conseiller(ère)s à réception du paiement sera établie en toute transparence.
- Le 8 janvier 2018, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal du 15 février 2018, laquelle a été annulée dans l'intervalle.
- Le 10 janvier 2018 le président, la secrétaire et la secrétaire suppléante ont rencontré Mme le Préfet Chantal Turin, lors de son inspection annuelle de la commune.
- Le 24 janvier 2018 était jour de Commémoration pour le canton de Vaud.
- le 12 février 2018, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Le 4 mars 2018 était jour de votation fédérale et cantonale. Trois objets étaient soumis au scrutin populaire et le président donne les résultats pour la commune, soit :
 - 3'589 votants sur 6'633 électeur inscrits, soit une participation de 54.10 %.
 - Nouveau régime financier 2021 : objet accepté par 2'988 oui contre 418 non;
 - Initiative populaire « Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag) » : objet refusé par 2'618 non contre 917 oui;
 - Initiative populaire « Pour le remboursement des soins dentaires » : objet refusé par 1'998 non contre 1'457 oui.
- Le 12 mars, à la salle de spectacle de Grand-Champ, le président a assisté à la remise des mérites sportifs glandois. Il tient à saluer le dynamisme de tous les clubs sportifs qui se donnent beaucoup de peine pour former les jeunes mais aussi les plus anciens. Il y a

d'excellents résultats et il salue et relève le titre de champion suisse pour les Juniors du FC Gland, qui ont obtenu le mérite sportif par équipe.

- Le 16 mars, à la salle des Colonnes du collège de Grand-Champ, le président a assisté au vernissage de l'exposition annuelle du Photo Club de Gland, dont le thème principal est « Nature sauvage de nos régions ». Les membres de ce club présentent également une photographie « ombre ».
- Lors de la dernière séance du Conseil communal du 14 décembre 2017, M. Patrick Messmer avait fait part de son désir que la Municipalité puisse également organiser un jour, pour les Conseiller(ère)s, la visite des archives de la commune. Cela a été fait et la première visite a eu lieu hier 21 mars 2018. Les Conseiller(ère)s n'ayant pas encore donné réponse à la secrétaire suite au message qui leur a été adressé le 8 mars 2018 sont prié de le faire dans les meilleurs délais.
- Le président invite chaque Conseiller(ère) à consulter l'agenda figurant sur le site Internet de la commune.
- Aujourd'hui est la journée mondiale de l'eau. C'est également la fête de Sainte Léa. Deux proverbes du jour, à savoir le premier de M. Albert Einstein : « *La vie c'est comme la bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre* », et le second de M. Nelson Mandela : « *Ne me jugez pas sur mes succès, jugez moi sur le nombre de fois où je suis tombé et où je me suis relevé à nouveau* ».
- La sérénade du président, qui se déroule avec la fanfare de Gland, à laquelle tous les Conseiller(ère)s sont invité(e)s, aura lieu le mardi 26 juin dès 18h30. Le lieu exact sera communiqué ultérieurement.

5. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Ressources humaines : lors de la votation du budget 2018 ainsi que du rapport de gestion 2017, les Conseiller(ère)s avaient émis un certain nombre de demandes, pour certaines desquelles il peut déjà donner réponse.

- **Enquête de satisfaction** : du fait qu'une telle démarche se doit d'être confidentielle, l'Administration devra confier ce mandat à une entreprise externe. Le coût estimatif d'une telle enquête se situe entre CHF 15'000.- et CHF 20'000.-. Cette somme n'a pas du tout été prévue dans le budget 2018, ce qui veut dire qu'à ce niveau-là il faut soit passer par un préavis, ajouter cet élément à un préavis qui pourrait être général sur l'Administration ou porter cela au budget de l'année prochaine et réaliser cette enquête en 2019.

- **Augmentation du nombre de places d'apprentissage au sein de l'Administration** : l'Administration accueillera en août 2018 son premier apprenti horticulteur-paysagiste. Malgré de nombreuses annonces, il n'a malheureusement pas encore été possible de recruter un apprenti agent d'exploitation. L'Office des ressources humaines recherche dès lors actuellement deux apprentis pour la rentrée 2018.

En ce qui concerne les apprentis employés de commerce, il a été décidé qu'aucune place ne serait offerte pour la rentrée 2018. Cette décision est due à la situation actuelle au sein de l'Office des ressources humaines (départ de sa responsable), ainsi qu'aux réorganisations en cours dans certains services. Afin d'offrir les meilleures conditions possibles aux futurs apprentis de la commune, il est préférable de repousser d'une année leur engagement. De ce fait, deux places seront disponibles en 2019.

Dès les prochains engagements, l'Office des ressources humaines assurera un suivi plus important des apprentis, en termes administratifs mais aussi au niveau des évaluations, en relation avec les spécialistes formateurs au niveau des corps de métier.

- **Acquisition d'un logiciel de « Case Management »** : l'Administration a renouvelé ses contrats d'assurances accidents professionnels, non professionnels et pertes de gains. Lors des négociations, la Cheffe de l'Office des ressources humaines ainsi que le Chef du

Service des finances ont exprimés leurs exigences en termes d'accompagnement de leurs collaborateur(trice)s. L'assureur de la commune a bien entendu la demande et a fait des propositions concrètes qui seront analysées dans les semaines à venir. Un programme spécifique existe et il sera très probablement sollicité. Cependant, ce changement d'accompagnement des collaborateur(trice)s nécessite un travail de préparation des cadres ainsi qu'une communication à l'ensemble des collaborateur(trice)s. Le futur Chef de l'Office des ressources humaines reprendra ce dossier à son arrivée.

- **Présentation de statistiques depuis la mise en place du logiciel RH** : le logiciel permet aujourd'hui de produire des statistiques utiles à la gestion de l'Administration de la commune. Les Conseiller(ère)s pourront le constater prochainement.
- **Logiciel « Logib »** : il s'agit d'un logiciel concernant l'égalité salariale homme-femme. Le fichier est rempli et quasiment prêt à l'emploi. Il reste encore quelques paramétrages à assurer, opération réalisée de concert avec l'Office fédéral. Les résultats seront communiqués aux Conseiller(ère)s dès que possible.

S'agissant des remarques faites par la Commission des finances, il peut donner les réponses suivantes :

- **Cahier des charges** : tous les Chefs de service sont en charge d'élaborer les cahiers des charges de leurs collaborateur(trice)s d'ici la fin de l'été 2018.
- **Spectre du nouveau logiciel RH** : certain(e)s Conseiller(ère)s imaginent que les charges vont baisser après l'intégration du logiciel. L'Office gagnera effectivement du temps en ce qui concerne les statistiques, la gestion de l'absentéisme et la gestion du cycle de vie du(de la) collaborateur(trice). Cependant, beaucoup de travail reste à faire autour de grands projets RH, tels la politique et l'accompagnement de la gestion de l'absentéisme, la politique RH, le Règlement du personnel, ses directives ainsi que l'échelle de traitement. De ce fait, un point devra être fait en 2019, l'année 2018 étant particulière pour l'Office des ressources humaines : départ de l'actuelle responsable RH et recrutement d'un nouveau collaborateur, maternité d'une collaboratrice et intégration d'une nouvelle collaboratrice.

Lors de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017, la Municipalité a répondu à une demande patente des Commission de gestion et des finances de leur produire un tableau prévisionnel des engagements pour les prochaines années. Un tableau, annexé au procès-verbal de dite séance, indique les ETP en projet pour les années 2019 et 2020.

Les commissaires se sont également exprimés pendant la discussion pour demander si la Municipalité suivrait l'idée de soumettre le fonctionnement de l'Administration communale à un audit. La Municipalité n'a pas encore tranché cette question. Elle a prévu, en avril et mai, des séances de réflexion, dont au moins une avec les Chefs de service. Ce point y sera abordé.

- Personnel communal :

- Arrivées :

- le 8 janvier 2018 : M. Olivier Mivellaz, Chef de l'Office informatique,
- le 8 janvier 2018 : M. David Pinel, technicien en informatique, Office informatique,
- le 1^{er} février 2018 : M. Mathieu Gleyre, délégué Sport & Santé, Service de l'administration générale et des affaires sociales,
- le 1^{er} mars 2018 : Mme Alexia Trinh-Glardon, assistante à l'Office des ressources humaines,
- le 1^{er} avril 2018 : M. Tristan Audemars, paysagiste-horticulteur, Service des infrastructures et de l'environnement,
- le 1^{er} avril 2018 : M. Marc Chambaz, paysagiste-horticulteur, Service des infrastructures et de l'environnement.

- Départs :

- au 31 janvier 2018 : M. Jérôme Ischi, Chef de l'Office informatique,
- au 31 mars 2018 : M. Roberto Gonzalez, technicien, Service des bâtiments et de l'urbanisme,
- au 31 mars 2018 : M. Christophe Caboussat, collaborateur voirie, Service des infrastructures et de l'environnement,
- au 30 avril 2018 : Mme Catherine Lannaz, Cheffe de l'Office des ressources humaines,

- au 30 avril 2018 : Mme Rebecca Eggenberger, Secrétaire municipale adjointe, Secrétariat municipal.

Départs en retraite et pré-retraite :

- au 28 février 2018 : M. Jean-Claude Kirchhofer, délégué Sport & Santé, Secrétariat municipal,
- au 30 avril 2018 : M. Robert Piot, paysagiste-horticulteur, Service des infrastructures et de l'environnement,
- au 31 octobre 2018 : M. Laurent Sumi, Chef du Service de la population.

Postes actuellement en recrutement :

- Comptable,
 - Délégué(e) jeunesse,
 - Chef(fe) de l'Office des ressources humaines,
 - Secrétaire municipal(e) adjoint(e),
 - Apprenti(e)s agent(e) en information documentaire et agent(e) d'exploitation.
- Conseil régional : le Conseil régional a organisé un forum de la mobilité le 15 mars 2018 à Prangins. La ville de Gland était représentée par Mme la Municipale Jeannette Weber, Mme la Conseillère communale Regina Bovet et par M. le Syndic Gérald Cretegny. Il a été constaté un résultat positif suite aux investissements réalisés depuis 2010 dans la gestion pour la mobilité, avec 34 % d'augmentation en moyenne de la fréquentation des transports publics. On sait également que la recherche de solutions pour la mobilité est un projet à long terme qui nécessitera, pendant de longues années, études et investissements. Les personnes présentes à ce forum, en grande majorité des élus, ont plébiscité le Conseil régional dans son rôle de coordinateur de projets, tant au niveau des techniques que des financements.

La Confédération a rendu un rapport intermédiaire dans son étude des projets d'agglomération de troisième génération. Si les projets d'agglomération 1 et 2 du Grand-Genève, déposés respectivement en 2007 et en 2011, ont été dotés par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) à un très bon niveau, avec 40 % de financement fédéral et des projets retenus pour environ CHF 200 Mios lors de chaque dépôt, le traitement du projet d'agglomération 3 est tout autre : couverture fédérale de 35 % et des projets retenus pour CHF 38 Mios. Dans ce cadre, le district de Nyon s'en sort assez bien. 9 projets sur 10 sont retenus, dont 2 touchent la ville de Gland. Il s'agit du passage sous-voie au niveau de l'avenue du Mont-Blanc et du cheminement le long de la voie ferrée entre Gland et Prangins. Par contre, les grandes infrastructures, en particulier les trams d'Annemasse (2^{ème} étape), des Nations et du CERN à St-Genis n'ont pas trouvé grâce devant la Confédération. C'est comme si l'on ne tenait pas compte du M3 à Lausanne. La Confédération ne prend pas en considération la complexité d'une agglomération multipartite et transfrontalière. C'est une perte pour toutes les personnes habitant Gland ou la région et devant se rendre chaque jour dans les lieux qui pourraient être desservis par ces nouvelles lignes. Ce n'est clairement pas ainsi que nous pourrions lutter en faveur du remodelage en terme de transport. La ville de Gland s'est associée à la région et à tous les partenaires du Grand-Genève pour demander à l'ARE une révision de sa position.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- 22^{ème} exposition du Photo Club Gland : jusqu'au 25 mars, le Photo Club Gland expose à la salle des Colonnes à Grand-Champ. Ce sont 17 amateurs qui présentent leur vision de la nature sauvage de nos régions. Une magnifique exposition qui met en avant le talent et le savoir-faire de ces photographes.
- Concours artistique : dans la lignée de la politique de promotion culturelle et du soutien à la création artistique, le Service de la culture a conçu un concours destiné à soutenir le tissu artistique et stimuler le domaine des arts visuels en particulier. Le lauréat du concours verra son œuvre imprimée sur le recto d'un sac en tissu destiné à contenir les programmes des activités culturelles promues par la ville de Gland. En édition limitée, ce sac sera distribué aux nouveaux habitants et pour certaines occasions ciblées. Le concours sera renouvelé chaque année afin d'éditer un nouveau sac et de créer une petite collection d'œuvres originales.

- Visions du Réel : pour la 4^{ème} année consécutive, la ville de Gland participe au festival international de documentaires « Visions du Réel ». La section Grand-Angle sera projetée au théâtre de Grand-Champ. Les Conseiller(ère)s sont toutes et tous d'ores et déjà invités à participer à la soirée d'ouverture le samedi 14 avril pour la projection du film « Ladies ». Il y aura des concerts le samedi 14 avril et le jeudi 19 avril. Le dimanche 15 avril accueillera le vernissage de l'exposition en l'honneur des 150 ans du « Courrier » ainsi que le documentaire « Le printemps du journalisme » de Frédéric Gonseth. Cet événement sera suivi d'une table ronde. Une occasion de débattre des réformes et de l'évolution que connaissent les médias d'ici et d'ailleurs.
- Résidence d'artiste à la Bibliothèque : durant tout le mois de mars, Julie Belot-Annen a pris place à la bibliothèque pour une résidence d'écrivain. Ce projet est né d'une belle collaboration entre le Service de la culture et la bibliothèque. Des moments sont consacrés pour des échanges entre les écoliers ou les visiteurs de la bibliothèque. Julie Belot-Annen écrit une pièce de théâtre sur le thème de « La soupe aux cailloux ». La future pièce sera jouée à Grand-Champ lors de la saison culturelle prochaine.
- Fête de la Danse : pour la 2^{ème} année consécutive, les villes de Gland et de Rolle organisent conjointement la Fête de la danse du 2 au 6 mai. Les événements auront lieu à Grand-Champ et à la salle communale. Le programme sera communiqué prochainement.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

- Finances : le 28 février 2018, un emprunt de CHF 8 Mios a été renouvelé et augmenté de CHF 2 Mios, le faisant ainsi passer à CHF 10 Mios, auprès de Swissquote, pour une durée de 9 mois, soit jusqu'au 28 novembre 2018, à un taux d'intérêt de - 0,32 %. Il a été décidé d'augmenter cet emprunt afin de financer quelques éléments. En effet, le plan de trésorerie montre que régulièrement, durant l'été, une baisse de la trésorerie est rencontrée dans la mesure où c'est à cette période de l'année qu'il est perçu le moins d'argent de la part des impôts et qu'il y a peu de rentrées ou pas de rentrée particulière. Cet emprunt a donc été augmenté afin d'assurer la couverture pendant l'été, et ce jusqu'au mois de novembre, le mois de décembre n'étant pas un bon mois pour le renouvellement des emprunts.
- S'agissant du poste de comptable recherché, sous réserve de l'approbation de la Municipalité le 26 mars 2018, un candidat a été retenu et sera prochainement engagé.
- Sports : le 1^{er} février 2018, suite au départ à la retraite de M. Jean-Claude Kirchhofer, M. Mathieu Gleyre a repris le poste de délégué Sport & Santé. De nombreuses animations seront organisées, dont notamment le Sunday Training, qui aura lieu le 25 mars prochain et lors duquel un cours de pilates sera donné à 09h00, un cours de cuisses-abdos-fessiers à 10h00 et un cours de zumba à 11h00. Ces trois cours seront gratuits pour la population glandoise et 150 personnes sont déjà inscrites.
- Un flyer a été distribué à tous les Conseiller(ère)s concernant le Gland Spring Run (1^{ère} édition) qui aura lieu le dimanche 15 avril prochain, à 15h00, à Montoly. Il s'agit d'une course chronométrée, sur inscription et avec dossard, d'une longueur de 5 km pour les adultes et de 1 km pour les enfants, avec également de la marche et du nordic walking. Il est espéré une grande participation. Actuellement, 203 personnes se sont inscrites sans que les communications soient terminées.
- L'urban training, dont M. Mathieu Gleyre est président, reprendra le mercredi 9 mai prochain. Les inscriptions seront ouvertes dès le 26 avril.
- Le programme pour « La Suisse bouge » doit être sensiblement modifié. En effet, jusqu'à maintenant, cet événement avait lieu le mercredi après-midi, ce qui n'avait pas trop de sens dans la mesure où de nombreuses personnes travaillent généralement à ce moment-là, raison pour laquelle la ville de Gland se faisait toujours battre par les villes adversaires. Cette année, cette activité aura lieu le samedi 26 mai, à En-Bord, en même temps que la fête du Skatepark. De nombreuses animations et démonstrations seront organisées. Mouvements, sports et convivialité seront les maîtres-mots de « La Suisse bouge » et il est espéré qu'il y aura cette fois beaucoup plus de monde et que cela attirera vraiment la population glandoise.

- Le nouveau terrain de football à En-Bord est quasiment terminé. Il a déjà été ouvert pour le FC Gland, dont les équipes s'entraînent dessus. Des grillages doivent encore être posés et des tests d'éclairage, durant la nuit, doivent être réalisés. L'inauguration de ce terrain, de la buvette et des vestiaires aura lieu le 21 juin. Il est précisé que les nouveaux terrains n'ont pas été conçus avec du caoutchouc provenant de vieux pneus usagés qui pourraient être cancérigène et qu'il n'y a dès lors aucun risque pour les enfants et les usagers des terrains synthétiques situés à En-Bord.
- Mérites sportifs : le 12 mars dernier a eu lieu la remise des mérites sportifs de la ville de Gland. Les lauréats sont les suivants :
 - mérite individuel féminin : Victoria Monod, golfeuse de 16 ans qui s'entraîne à Gland, championne suisse des moins de 16 ans et des moins de 18 ans;
 - mérite individuel masculin : Timothée Minotti, vice-champion romand en gymnastique-danse, et Sam Pidoux, tennisman de 11 ans, champion vaudois en simple et en double des moins de 12 ans;
 - mérite par équipe : FC Gland Juniors B Inter, qui ont gagné le titre de champion suisse en football;
 - mérite du dévouement dans le milieu sportif : Nicole et Thierry Payot, pour leur dévouement de 35 pour le volley-ball et qui ont créé le VBC Gland.

Pour le dicastère de M. le Municipal Thierry Genoud :

- S'agissant du PPA La Combaz, les délais de recours sont tous arrivés à échéance. Aucun recours n'ayant été déposé, ce PPA sera mis en vigueur par le canton le 23 mars 2018.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Parlement des Jeunes : le Parlement des Jeunes continue de développer ses activités dans les locaux de La Pépinière. Depuis, quelques semaines, le projet « Salon de Quartier » a débuté. Destiné aux jeunes de 18 à 25 ans, le « Salon de Quartier » est ouvert le jeudi de 18h00 à 20h00 et le dimanche de 14h00 à 19h00. Discussions, échanges et rencontres sont au menu de ces rendez-vous.

Elle profite de saluer le travail réalisé par le Parlement des Jeunes, encadré par les travailleurs sociaux de proximité, et les remercie pour leur implication.

- Bibliothèque communale : le 10 mars dernier, les bibliothécaires ont organisé le « Samedi des Bibliothèques ». A cette occasion, un programme avec de nombreuses animations a été organisé, lequel a connu un grand succès auprès du public.
- Associations communales : l'association Passeport-Vacances a tenu son assemblée générale le 14 mars. Pour l'année 2017, ce sont 390 enfants âgés de 8 à 16 ans qui ont bénéficié d'un passeport-vacances, soit un chiffre en légère augmentation par rapport à 2016 (+ 29 enfants). Il est à noter que 46 % des enfants sont des glandois.

Elle tient à remercier le fidèle comité emmené par Mme Sandra Jaquenoud, qui travaille bénévolement pour l'organisation des Passeports-Vacances depuis plusieurs années.

Le Centre de Rencontres et de Loisirs a également tenu son assemblée générale le même soir. 50 jeunes fréquentent régulièrement le Centre et de nombreuses activités sont organisées par le comité et les animateurs.

- Etablissement primaire : en collaboration avec l'Association des parents d'élèves de Gland, la Municipalité a souhaité sonder les besoins des parents et des élèves des 7^{ème} et 8^{ème} primaires en ce qui concerne l'accueil de midi et son encadrement. Un questionnaire a été remis à 300 élèves et 77 questionnaires sont venus en retour dans les délais impartis. Les réponses seront analysées et les résultats seront communiqués et traités prochainement.

Le préavis municipal n° 26, portant sur l'aménagement et la sécurisation des parkings à vélo et accepté par le Conseil communal en novembre 2017, est en cours de réalisation. Les travaux seront terminés à la rentrée scolaire de Pâques, que ce soit aux Tuillières ou à Mauverney.

- Etablissement secondaire : le mercredi 25 avril, l'établissement secondaire organisera un débat Jeunesse à la salle communale.
- Littering IGSU Label : moyennant des mesures anti-littering ciblées, la commune de Gland s'engage contre les déchets épars et jetés par terre pour contrôler la situation du littering depuis plusieurs années. Elle a le plaisir d'informer les Conseiller(ère)s que les efforts effectués ont valu à la commune l'obtention du label « No Littering » attribué par l'IGSU, communauté d'intérêts pour un monde propre.

Ce label distingue les villes et les communes qui s'engagent, par le biais de mesures ciblées, à lutter contre le littering.

En 2018, plusieurs actions seront renouvelées, telles que l'affichage, la distribution de cendriers ou encore la création d'une vidéo de promotion. Un stand sera tenu le mercredi 16 mai au marché hebdomadaire.

- Clinique dentaire : l'assemblée générale de la clinique dentaire itinérante du district de Nyon a eu lieu hier soir 21 mars. Les comptes 2017 ont été acceptés. Durant l'année 2017, il est à relever une augmentation réjouissante du nombre de soins prodigués aux enfants par cette clinique dentaire itinérante, dont le médecin-dentiste responsable est le Dr Philippe Hahn.
- NRTV : comme déjà annoncé dans les débats concernant cette chaîne de télévision, le Conseil des téléspectateurs de NRTV a été formé. Composé de 10 personnalités d'horizon divers, une première séance a été organisée le 7 mars dernier.

Depuis le 6 mars 2018, la chaîne NRTV retransmet, les mardis, les séances du Grand Conseil vaudois. Les images sont enregistrées et fournies par un tiers, et NRTV se charge de la diffusion sur la chaîne et les réseaux sociaux.

Après quelques difficultés, soit un problème de codage audio indépendant lié au format de sortie fourni par les Services industriels de Lausanne, une solution a été trouvée et la qualité du son est maintenant rétablie.

Cette collaboration permet dorénavant aux téléspectateurs et internautes de suivre les débats du législatif cantonal.

- « Anime Ta Ville » - Kermesse samedi 28 avril : l'association « Anime ta Ville », organise pour la 3^{ème} année consécutive une kermesse à Mauverney. Le but de cette association est d'apporter les fonds nécessaires au soutien de projets de voyages ou de camps pour les classes du primaire.
- Conseil d'établissement : le Conseil d'établissement a tenu sa première séance de l'année le 29 janvier dernier. Il a été décidé d'octroyer une demi-journée de congé le vendredi 6 juillet 2018 aux élèves tant du primaire que du secondaire.

A cette occasion, le Conseil d'établissement a débattu d'un rapport intermédiaire de la commission travaillant sur les devoirs, apprendre à apprendre et être autonome. Le Conseil a décidé de poursuivre les travaux de cette commission.

- La Pépicerie : l'épicerie gratuite et ouverte à tous sera inaugurée le samedi 21 avril. Elle remercie les Conseiller(ère)s de bien vouloir retenir cette date.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- Vélos en libre service : le réseau régional de vélos en libre service a débuté en 2011, avec 13 stations et 151 vélos, dont 68 étaient électriques et 83 mécaniques. Le projet du Conseil régional d'étendre le réseau à 300 exemplaires, répartis sur 50 stations, fait malheureusement l'objet d'un nouveau recours de la société Intermobility SA devant du Tribunal fédéral. Cette situation est fortement regrettable car elle retarde une fois de plus un développement nécessaire pour satisfaire le besoin de la population de pouvoir augmenter l'offre. Néanmoins, PubliBike peut malgré tout assurer la gestion de l'actuel réseau et déployer la mise à jour technologique indispensable pour la flotte existante. Il est espéré qu'une décision soit vite rendue pour que la population puisse enfin profiter des stations de vélos en libre service modernisées.

- Contrôles routiers effectués en 2017 avec des radars préventifs à Gland : ces radars ont été placés à 6 reprises sur des rues limitées à 50 km/h et à 9 reprises sur des zones limitées à 30 km/h, dont à 5 reprises dans la nouvelle zone Gare-Sud. Ces radars préventifs restent en général au même endroit durant 12 à 14 jours, afin que les usagers puissent bénéficier d'informations répétitives et ainsi mieux se caler sur la vitesse maximale autorisée, ou se familiariser tout simplement avec les nouvelles zones ayant subi un changement de vitesse.
- Contrôles routiers effectués par la gendarmerie avec des radars : en zone limitée à 30 km/h, sur 4 contrôles effectués, 257 véhicules ont été contrôlés, dont 20 conducteurs ont été dénoncés. En zone limitée à 50 km/h, sur 10 contrôles effectués, 5'851 véhicules ont été contrôlés et 274 conducteurs ont été dénoncés.
- La Commission d'intégration s'est déjà mise au travail pour organiser 10^{ème} fête multiculturelle, qui aura lieu le samedi 8 septembre. Pour trouver un meilleur équilibre de la répartition des pays, la Commission d'intégration est à la recherche de nouveaux membres issus soit des pays du Nord, de l'Asie ou des Balkans. Elle remercie les Conseiller(ère)s qui connaîtraient une personne de leur entourage pouvant être intégrée dans dite Commission de lui en faire part.
- L'inauguration officielle du marché hebdomadaire d'été, à la place de la Gare, aura lieu le mercredi 18 avril et le verre de l'amitié sera offert à la population vers 17h30. Vu le succès de la vente des caddies de l'année passée, cette offre a été reconduite en partenariat avec l'Association commerciale de Gland (ACG). Des caddies rouges et noirs, au prix inchangé de CHF 25.-, seront dès lors en vente à cette occasion. Elle espère que les habitants viendront nombreux pour profiter des produits frais du terroir et d'un moment de convivialité.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- S'agissant du capitonage du tunnel de l'avenue du Mont-Blanc, les travaux se sont terminés ce jour et les feux de signalisation ne sont plus en fonction. Ces derniers sont actuellement posés sur le côté et la circulation se fait à nouveau dans les deux sens. Quelques petites gênes ont eu lieu avec les feux, mais personnellement, pour les avoir utilisés et avec les échos qu'il a eus, il ne pense pas que cela ait généré de trop grandes nuisances.
- Le chantier de la mise en séparatif du chemin des Magnenets se poursuit dans le planning prévu. Il devrait être terminé au mois de juin. Pratiquement toutes les parcelles sont maintenant raccordées au séparatif, seules 4 parcelles ne le sont pas encore et pour lesquelles les propriétaires doivent encore faire des travaux.
- Au niveau de la zone 30 km/h Gare-Sud, les installations sont pratiquement terminées. Suite à la demande de certains propriétaires et régies, une partie des aménagements, soit des rétrécissements ponctuels, ont été posés de manière provisoire à la rue de Malagny. Après vérifications, si la circulation et le parage ne sont pas gênés et après avoir repris contact avec la régie en ayant fait la demande, cela sera validé. Lorsque les températures seront assez élevées, il pourra être procédé à des travaux de peinture et de plantation, qui sont les derniers points à terminer.
- Maintenant que les travaux du passage sous-voie de la gare sont terminés, un concept de signalisation a été mis en place au chemin de la Crétaux. Ce concept a tout d'abord été présenté aux propriétaires et aux riverains et, suite aux discussions qui ont eu lieu, la Municipalité a intégré certaines de leurs remarques qui étaient pertinentes. Une signalisation provisoire, laquelle a été validée par le canton, sera mise en place dès la mi-avril pour une durée d'une année, au terme de laquelle un bilan sera fait.
- Environnement : le projet de la renaturation du Lavasson est actuellement à nouveau d'actualité. Il s'agit de remettre le Lavasson dans son bassin naturel, dans la partie qui se trouve en-dessous de la voie de chemin de fer, soit à peu près à En Plannaz. Le Lavasson se trouve actuellement canalisé dans ce qui était la tranchée anti-char et va donc retrouver son lit naturel. Lors de cette renaturation, des aménagements piscicoles seront faits. En effet, il y a actuellement de trop gros nivelés pour que les poissons puissent remonter la rivière et des aménagements de cailloux, qui vont un peu freiner la descente de l'eau et permettre aux poissons du lac de remonter le Lavasson, seront mis en place. Ces aménagements feront

l'objet d'un préavis qui sera prochainement présenté aux Conseiller(ère)s. Il est intéressant de savoir que la commune ne fera que banquière dans ce dossier-là et que le canton financera 95 % des coûts, les 5 % des coûts restant seront quant à eux repris par un fonds qui concerne le développement durable géré par la société Romande Energie SA. Ce projet n'avait pas été intégré au niveau du Conseil régional puisque le dossier était déjà en mains du canton.

- **Projet d'agglomération 3** : la commune de Gland avait inscrit 2 mesures sur ce projet d'agglomération au niveau fédéral. Ces deux projets, qui ont été acceptés, sont les suivants :
 - la passerelle Gland-Prangins, pour laquelle les choses avancent bon train au niveau du Conseil régional et pour laquelle une étude est en train d'être mise en place afin que les choses soient faites correctement, et dont le financement est assuré au niveau fédéral;
 - un deuxième passage sous-voie ouest, pour lequel une étude pourra être entreprise dans la mesure où il va y avoir un subventionnement fédéral et cantonal.
- Au niveau des déchets méthanisables, des problèmes sont rencontrés avec des plastiques qui se retrouvent dans ces déchets, mais cela n'est pas une situation inhérente à la ville de Gland. Cette dernière, en collaboration avec la COSEDEC et la société Ecorecyclage SA à Lavigny qui reprend les déchets méthanisables, procèdera à un test auprès de différents immeubles de la commune pour voir quelles mesures de communication signalétique peuvent être mises en place, ce qui permettra de voir la différence de la qualité des déchets méthanisables qui seront récoltés.

PREAVIS AVEC DECISION

6. Préavis municipal n° 36 relatif à la demande de cautionnement en faveur de la Fondation pour le logement de familles glandoises pour l'immeuble sis Rue de Mauverney 16B, à Gland

- M. Georges Grandjean, président et rapporteur de la Commission des finances, rappelle les vœux formulés par dite Commission, à savoir :
 - Cette situation va se représenter pour le cautionnement de CHF 3,5 Mios accordé à cette même fondation pour l'immeuble situé au 16A de la même rue lors de l'échéance du prêt en 2021. La Commission demande à la Municipalité de discuter pro-activement avec la fondation et la banque sur les avantages en termes de taux d'intérêt qui pourraient découler du prolongement du cautionnement communal. La Municipalité pourrait ainsi venir devant le Conseil sans qu'il soit placé dans une situation inconfortable;
 - Etant donné les avantages accordés à la fondation par le biais du DDP et du cautionnement, la Commission demande que la Municipalité vérifie que ce soient bien les personnes visées par ces mesures de soutien qui puissent bénéficier des appartements mis à disposition par la fondation;

puis lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.

- La discussion est ouverte.
- **M. Michel Girardet** : a une question à l'attention de M. le Municipal Gilles Davoine. Il aimerait savoir si l'acte notarié impose que le montant de la caution soit immuable jusqu'en 2043. Autrement dit, est-ce qu'il devra nécessairement être de CHF 2'200'000.- jusqu'à cette date ? S'il pose cette question, c'est qu'il constate, à la lecture du préavis, que les taux ont été renégociés jusqu'en 2025 et qu'ensuite il y aura de nouvelles discussions. Le premier paragraphe du préavis mentionne également que ce cautionnement a été renouvelé à de multiples reprises depuis 1992, c'est-à-dire sur 18 ans, et tout d'un coup il est demandé de le renouveler pour 25 ans. Si ce montant de CHF 2'200'000.- ne fait pas l'objet d'un acte notarié immuable, il est permis de penser que d'ici 2043 il puisse être réduit en fonction d'amortissements, d'augmentations futures de la valeur de l'objet, ou des aspects qui nous échappent aujourd'hui mais qui pourraient apparaître dans le futur. Aujourd'hui, qui peut dire quelle sera la position des banques en 2030 ou 2035 par exemple ? Avec l'augmentation

toujours plus importante de constructions de logements sociaux, la commune sera à coup sûr amenée, dans les prochaines années, à devoir cautionner des logements ou autres objets. Par conséquent, il trouverait dommage que cette somme soit bloquée si elle pouvait venir à être réduite à l'avenir, car ce serait au détriment d'autres cautionnements puisque la commune ne peut pas aller au-delà d'un certain plafond. Sans aucunement remettre en cause la nécessité du renouvellement de ce cautionnement, cela le gênerait de lier les mains de son successeur dans ce Conseil pour une si longue durée s'il est possible de faire autrement, c'est-à-dire d'une durée plus courte.

- Mme Isabelle Monney : explique qu'elle siège dans le conseil de cette fondation et il est clair que la question s'est posée de savoir s'il était vraiment indispensable que la commune doive cautionner. La fondation s'est renseignée auprès de l'UBS et le fait est que, en 2043, la somme de CHF 2'200'000.- restera encore à être amortie. C'est la raison pour laquelle la banque veut se prémunir, pour s'assurer qu'au moment où le DDP touchera à sa fin, il y aura toujours une garantie parce que CHF 2'200'000.- n'auront pas été amortis. A cette date, il faudra prendre la décision de savoir si la fondation redemande un DDP à la commune ou est-ce que éventuellement la commune rachète le bâtiment. Mais c'est parce qu'il reste en fait ce montant de CHF 2'200'000.- que la ville de Gland est obligée de cautionner encore ce bâtiment.
- M. Gilles Davoine : ajoute, pour revenir à ce qu'à dit M. Michel Girardet, que depuis cette législature, il est fait un peu différemment par rapport aux cautionnements et le plafond d'endettement. Il est admis que l'on peut estimer les cautionnements par rapport au plafond d'endettement en fonction du risque qu'ils ont. Et là, dans le cas présent, on est clairement dans une situation où, pour les prochaines années à venir, ce risque pourrait être minimisé, et ce n'est pas quelque chose qui va tant que ça poser de problème et amputer la ville de Gland de sa capacité d'endettement.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A une large majorité, 1 abstention signifiée, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 36 relatif à la demande de cautionnement en faveur de la Fondation pour le logement de familles glandoises pour l'immeuble sis Rue de Mauverney 16B, à Gland, soit :

- I. d'accorder à la Fondation pour le logement de familles glandoises un cautionnement solidaire de CHF 2'200'000.- jusqu'à la fin du DDP le 6 décembre 2043;*
- II. d'autoriser la Municipalité à signer le contrat de prêt n° 0228-853365.H1D-0018 auprès de UBS Switzerland AG, ainsi que les renouvellements subséquents jusqu'à la fin du DDP.*

PREMIERE LECTURE

7. Préavis municipal n° 37 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'étude d'agrandissement et de relocalisation de la déchèterie

- La séance est fixée au mercredi 28 mars 2018 à 19h30, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Raul Mawjee, PLR

Membres : Mme Regina Bovet, GdG – M. Pierre-Alain Bringolf, GdG – M. Yves Froidevaux, PS-Les Verts-POP – M. Patrick Wegmann, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Georges Grandjean : relève que la Commission des finances n'est pas appelée à établir un rapport pour ce préavis. Néanmoins, quand on adopte un crédit d'étude, on aime bien savoir jusqu'où les dépenses nous conduiront. Dans le préavis, il est mentionné CHF 1 Mio pour cet

aménagement. Personnellement cela lui paraît très très peu. Il faudrait que la Commission analyse cela pour que les Conseiller(ère)s aient une juste évaluation au moment où il(elle)s prendront une décision. Il demande dès lors à la Commission technique de se pencher sur ce point.

- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

8. Préavis municipal n° 39 relatif à une demande de crédit d'investissement pour la construction d'une plateforme élévatrice, d'un local de stockage et l'aménagement de bureaux au Théâtre de Grand-Champ

- La séance est fixée au mercredi 28 mars 2018 à 19h00, en compagnie des Municipaux responsables, Mme Isabelle Monney et M. Thierry Genoud. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Moritz de Hadeln, PS-Les Verts-POP

Membres : M. Patrick Messmer, GdG – M. Yann de Siebenthal, GdG – M. Roger Hemberger, PLR – Mme Anna Pallotta Ladisa, UDC,

ainsi que la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

9. Préavis municipal n° 40 relatif à l'augmentation du capital de ThermorésÔ SA (1^{ère} étape)

- Ce préavis sera traité uniquement par la Commission des finances, qui s'organisera avec M. Thierry Genoud, Municipal en charge de ce préavis, pour la date de la séance.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

10. Motion de M. Patrick Messmer demandant à la ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle

Le président rappelle que cette motion a été annoncée lors de la séance du Conseil communal du 14 décembre 2017 et qu'elle a d'ores et déjà été distribuée aux Conseiller(ère)s.

- Mme Florence Golaz : aimerait se référer à l'art. 62 bis du Règlement du Conseil communal, qui est un article rarement utilisé dans ce Conseil et qui concerne la récusation. Elle lit le 1^{er} alinéa de dit article : « *Un membre du conseil ne peut prendre part à une décision ou à une discussion lorsqu'il a un intérêt personnel ou matériel à l'affaire à traiter. Il doit se récuser spontanément ou, à défaut, être récusé par un membre du conseil ou par le bureau. Le conseil statue sur la récusation* ». Elle se réfère à la motion déposée par M. Patrick Messmer où il est mentionné, à l'annexe 10, que M. Patrick Messmer sera président du Conseil de fondation en tant qu'organisateur et producteur de spectacles. A son avis, il y a manifestement un conflit d'intérêt et elle considère par conséquent que M. Patrick Messmer ne peut prendre part ni à la décision ni à la discussion sur cette motion. Elle aimerait donc que les Conseiller(ère)s traitent de cet article sur la récusation.

- Le président déclare partir du principe que la présentation de la motion peut être faite par M. Patrick Messmer, sans créer effectivement une problématique de récusation ou de conflit d'intérêt. Pour la suite, il peut être parti du principe que M. Patrick Messmer ne participera pas aux débats quant à son entrée en matière et que, par la suite, si une Commission devait être nommée sur la prise en considération ou le traitement de la motion par la suite, il ne pourra pas participer tant à la décision qu'aux discussions. Avant de donner la parole à M. Patrick Messmer, le président ouvre la discussion sur la récusation du précité.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Le président passe la parole à M. Patrick Messmer pour le développement de sa motion.
- M. Patrick Messmer : déclare qu'avant de répondre à Mme Florence Golaz, il voudrait expliquer aux Conseiller(ère)s le principe et le fonctionnement de sa démarche à ce stade du débat et évoquer devant eux la procédure au sujet de sa motion. Cette dernière a été déposée lors de la dernière séance du Conseil communal et non développée pour que chaque Conseiller(ère) puisse la découvrir à tête reposée et prendre connaissance d'un dossier qu'il croit intéressant mais néanmoins complexe. Il a ainsi souhaité éviter à la présente assemblée une lecture longue et fastidieuse. Il n'y avait absolument aucune autre idée dans son esprit à ce niveau-là. Puis, lors de discussions franches et ouvertes, notamment au sein de son propre groupe politique, on lui a fait remarquer que le renvoi direct à la Municipalité posait quelques problèmes, en particulier sur les questions de droit de superficie, notamment au niveau du délai. En conséquence et après réflexion, il a décidé de transformer sa motion en postulat. Il voudrait ici exprimer quelques valeurs, quelques symboles, quelques idées qui l'ont amené à déposer ce projet devant les Conseiller(ère)s ce soir, et ceux-là sont multiples. Ils sont également pour les bienfaits de la commune de Gland, qui pourrait en retirer des avantages. Gland renforcerait son image en tant que ville de culture tout en conservant le concept actuel et le travail effectué. Il n'est pas prévu d'investissement financier de la part de la ville, tant bien même que ce projet pourrait se greffer sur d'autres prévus par la ville, peut-être sur celui de patinoire qui a été évoqué. Ce projet serait destiné non seulement à la région, mais également aux grandes agglomérations telles que Genève ou Lausanne, en rappelant que la ville de Gland est à équidistance de celles-ci. Le respect écologique fera partie des valeurs importantes de ce projet.

Et puis, face à l'attaque, il se permet de le prendre tel quel, il voudrait dire que la fondation est en projet, qu'il sera présenté dans les semaines qui suivent, que c'est le projet de plusieurs personnes. Si Mme Florence Golaz le souhaite – et il n'y a absolument aucun problème – non seulement il peut se retirer du poste de président si tel était son désir et celui de l'assemblée, cela ne lui pose aucun problème. Il demande même à ce que ses propos soient inscrits dans le procès-verbal, si cela peut convenir à Mme Florence Golaz. Il laisse ses propos à leur libre appréciation et remercie par avance les Conseiller(ère)s d'appuyer néanmoins cette revendication.

- Le Président prend bonne note que M. Messmer a décidé de transformer sa motion en postulat.
- La discussion est à nouveau ouverte sur la récusation de M. Patrick Messmer.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote sur la récusation de M. Patrick Messmer.

Décision

Par 35 oui, 13 avis contraires, 10 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte la récusation de M. Patrick Messmer.

M. Patrick Messmer ne participera dès lors pas aux débats portant sur sa motion transformée en postulat.

- La discussion est ouverte sur ce postulat demandant à la ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle.
- M. Daniel Calabrese : pour revenir sur l'image de la ville de Gland culturelle, il rappelle que le projet de M. Patrick Messmer concerne une jauge qui est relativement importante, qui se

rapproche de celle de Beausobre, voire même de l'Arena. On ne se trouve pas dans le domaine de la culture, mais dans celui du business-divertissement, business qui est profitable, qui génère des bénéfices et pour lequel il ne voit donc pas pourquoi la commune de Gland devrait investir de l'argent. Qu'on investisse dans la culture, pour soutenir des artistes qui ont de la peine à émerger ou dont le financement est difficile, il peut très bien le comprendre, mais il a beaucoup plus de peine à comprendre qu'on mette de l'argent, ou un terrain – ce qui revient à peu près au même – pour ce type de spectacles. Deuxièmement, comme l'a dit M. Patrick Messmer, cette salle de spectacle est principalement réservée ou destinée aux lausannois, aux genevois, dans son texte on parle même d'Annecy. Il aurait de la peine à justifier auprès des citoyens glandois pourquoi on met de l'argent à disposition pour faire plaisir aux urbains des grandes villes et qu'on laisse quelque part aux glandois, un jour sur deux, toutes les nuisances liées au trafic que cela pourra apporter. Même si le projet peut sembler intéressant, on peut se dire qu'avoir une salle de spectacle près de chez nous peut être vraiment bien, certain dans le groupe GdG ont même dit que pour nos jeunes cela peut être sympathique. Mais il tient à préciser que ce ne sera pas des billets à CHF 10.-, on sera avec des billets qui seront entre CHF 80.- et CHF 150.-. C'est vrai que pour deux jours par année où l'on va envoyer peut-être la jeunesse glandoise aux spectacles, ce sera un jour sur deux où il faudra supporter un trafic important sur l'avenue du Mont-Blanc, déjà surchargée. Pour sa part, il croit que les Conseiller(ère)s ont tous(toutes) compris son avis sur son projet. Il est heureux d'entendre d'autres avis.

- M. Rasul Mawjee : a bien entendu M. Daniel Calabrese qui trouve que ce projet ne correspond pas aux intérêts de Gland. Il tient à signaler que la ville de Gland est au milieu de Genève et de Lausanne et qu'elle n'est pas un îlot dans lequel on se maintient avec des petites infrastructures pour en faire une ville dortoir. Nous voulons évoluer. Toutes les grandes villes ont évolué et font 60 km de large et de long. Un jour ce développement se fera. Si Gland a la possibilité d'accueillir un projet qui amène de l'émotion, qui amène de la culture, qui amène une vie, il faut le soutenir. Qu'on ne lui donne pas le terrain, soit. Mais au moins qu'on aide le développement de notre environnement. Nous avons des zones industrielles, des zones d'habitation, des zones pour différents développements, et peut-être que c'est un projet qui sera apprécié dans 10, 15 ou 20 ans. Il pense que ce n'est pas la peine de le tuer dès le départ. Il faut lui laisser une chance, il faut regarder si on est capable de le faire, si on doit juste se cloisonner puis dire qu'on fait une petite pré-halte de 30 places parce que c'est tout ce que Gland mérite, il trouve cela très triste. Il soutient M. Patrick Messmer dans ce projet, même s'il trouve que c'est totalement positif qu'il soit récusé et que dans le cadre d'une discussion démocratique il soit à l'extérieur, mais il le remercie d'avoir lancé le projet.
- M. Rodolphe Chatagny : vient un peu dans le même sens. Il va juste rappeler un ou deux points. Il n'a pas l'impression d'avoir vu, dans ce qui est maintenant un postulat, le fait que la demande du droit de superficie soit gratuite. Il pense que le fait de dire que la commune mettrait de l'argent est faux et que ce n'est pas ce qu'a demandé M. Patrick Messmer. Il a pour l'instant demandé un droit de superficie et il pense que ce sera aux Conseiller(ère)s de décider effectivement si une rémunération sera demandée contre ce droit de superficie ou non. Il pense que le projet est quand-même assez intéressant, qu'il faut essayer de développer des projets au niveau de la commune, comme le projet de patinoire dont il a été parlé. On est en train de voir des projets qui seraient plus sur le territoire de Gland mais qui toucheront la région et non pas seulement la commune. Il pense que cela vaut quand-même la peine d'analyser ce projet. Il est clair qu'il y a peut-être certaines faiblesses et que certains points doivent être absolument analysés. Pour lui, l'aspect écologique est un point qui doit être analysé et ne pas être que des vœux. Il y aura effectivement des questions qui vont se poser au niveau du trafic et des nuisances que cela pourra occasionner, au niveau de l'emplacement, des facilités et des transports en commun qui seront mis à disposition pour que l'on puisse s'y rendre sans que ce soit un cortège de voitures avec un immense parking, et cela est un point important à étudier. Il est en faveur de mettre à l'étude ce postulat.
- M. Georges Grandjean : déclare qu'il est vrai que le train ne va pas passer 36 fois et qu'il faut le prendre au bon moment. Pour ne pas prendre une décision prématurée ce soir, personnellement il propose que le postulat soit renvoyé à une Commission pour d'abord l'étudier, ce qui pourra aussi donner par la suite des indications à la Municipalité.
- Le président précise que l'art. 73 du Règlement du Conseil communal prévoit en effet que, lorsque l'on est en présence d'un postulat, celui-ci puisse être renvoyé à l'examen d'une

Commission du Conseil communal ou être pris en considération directement et renvoyé à l'examen de la Municipalité, qui elle doit rendre un rapport.

- Le président propose et décide une suspension de séance de 10 minutes et demande aux Chefs des divers groupes politiques et aux membres du Bureau *in corpore* de venir vers lui, dans la mesure où il souhaite que dite Commission soit nommée dès ce soir, ceci afin de ne pas perdre encore une séance de Conseil supplémentaire.
- Suite à la suspension accordée par le président, la séance reprend.
- Le président explique que le Bureau et les Chefs des divers groupes politiques ont pris une position : si le Conseil communal devait décider de créer une Commission traitant de l'entrée en matière ou non de ce postulat, dite Commission ne sera pas désignée ce soir.
- La discussion est ouverte sur la proposition de M. Georges Grandjean de créer une Commission d'entrée en matière s'agissant du postulat de M. Patrick Messmer.
- M. Michel Girardet : personnellement, il trouve que cela est absolument inutile. La Commission va se retrouver finalement avec les mêmes éléments qu'elle a ce soir, elle n'en aura pas plus et ne va décider que sur ces éléments. A son avis, c'est une perte de temps, c'est inutile, et il pense qu'il est nettement préférable que ce postulat parte directement à la Municipalité.
- Mme Véronique Villaine : est personnellement d'avis contraire. Elle pense que cela mérite quand-même un peu plus d'étude. Son groupe politique propose qu'un membre de la fondation, qui ne soit pas M. Patrick Messmer pour éviter tout conflit d'intérêt, vienne défendre son projet ou donner plus d'explications à la Commission qui sera en charge de l'analyse de ce postulat.
- Mme Florence Golaz : déclare que pour elle l'article sur la récusation est clair. M. Patrick Messmer ne peut participer ni à la discussion ni à la décision. Si ce postulat est renvoyé à une Commission, elle entend bien que cette dernière aura besoin de plus d'informations. Pour obtenir ces dernières de manière tout à fait élégante, il faudrait en effet auditionner un membre de la fondation.
- M. Gérald Cretegnny : explique que si les Conseiller(ère)s votent en faveur du renvoi de la prise en considération de ce postulat à une Commission, la Municipalité serait très heureuse de pouvoir également apporter des informations à ses membres dans la mesure où un tel projet s'inscrit bien sûr dans le cadre de la commune. Il pense que cela serait très utile, si ce n'est qu'en raison du fait que, pour accorder un DDP, cela signifie ensuite aussi des conséquences et que cela pourrait être fort utile. Il encourage dès lors, cas échéant, les membres de la Commission à inviter un membre de la Municipalité à pouvoir leur parler.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

La proposition de renvoi étant soutenue par une large majorité et à plus d'1/5 du Conseil, une Commission technique chargée de préavis sur la prise en considération de ce postulat sera nommée lors de la prochaine séance du Conseil communal.

DIVERS

11. Nomination d'un(e) délégué(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional

Suite à la démission effective de M. Jacques Carpentier, le poste est à repourvoir dès ce jour.

- Au nom du parti politique GdG, M. Daniel Calabrese propose la candidature de Regina Bovet.

- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote à main levée.

Résultat

A une large majorité, 1 abstention signifiée, Mme Regina Bovet est nommée déléguée au Conseil intercommunal du Conseil régional.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses activités.

12. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional

Suite à la nomination, de la présente séance du Conseil communal, de Mme Regina Bovet, qui était alors déléguée suppléante, en qualité de déléguée au Conseil intercommunal du Conseil régional, le parti politique GdG doit dès lors proposer un(e) délégué(e) suppléant(e).

- Au nom du parti politique GdG, M. Daniel Calabrese propose la candidature de Mme Béatrice Saxer Brown.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote à main levée.

Résultat

A l'unanimité, Mme Béatrice Saxer Brown est nommée déléguée suppléante au Conseil intercommunal du Conseil régional.

- Le président la félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans ses activités.

13. Nomination d'un(e) membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales

Suite à la démission effective de Mme Sandra Caruana, le poste est à repourvoir dès ce jour.

- Au nom du parti politique GdG, M. Daniel Calabrese propose la candidature de M. Sébastien Bertherin.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote à main levée.

Résultat

A l'unanimité, M. Sébastien Bertherin est nommé membre de la Commission de recours en matière d'impôts et taxes communales.

- Le président le félicite et lui souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

14. Divers et propositions individuelles

- Mme Rosanna Vaccaro : explique que, en tant que membre rapporteur de la Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 34 relatif à l'assainissement du bruit – « mesure de capitonage du pont CFF à l'Avenue du Mont-Blanc », elle et les autres membres de dite Commission ont été surpris car on leur avait assuré qu'il n'y aurait aucun problème au niveau du trafic. Elle n'a rien contre l'installation des feux de circulation, mais elle tenait à dire que les membres de la Commission n'avaient pas apprécié qu'on leur dise qu'il y aurait peut-être des feux de circulation et que c'est avec grande surprise qu'ils ont découvert que ces feux étaient restés en fait 6 semaines. Mis à part cela, il est vrai que la conclusion de la Commission technique concernant dit préavis aurait sûrement été la même, qu'il s'agit plus ici d'un souci de transparence et que les membres de dite Commission auraient souhaité avoir une réponse qui corresponde à la réalité.

Concernant les mérites sportifs, dont il a été parlé plusieurs fois durant la présente séance du Conseil communal, les Juniors B inter du FC Gland ont été couronnés champions suisses.

L'entraîneur tenait à remercier la commune, et en particulier le Conseil communal, de permettre aux jeunes d'avoir de magnifiques infrastructures. Cette victoire est sans doute une récompense pour le club, mais également pour la jeunesse glandoise. Elle pense que le fait d'avoir gagné cette coupe est aussi une forme de remerciement pour le nouveau terrain.

- M. Nicolas Aeschmann : aimerait revenir sur le scandale du Car postal, qui est accusé d'avoir perçu des subsides fédéraux à hauteur de CHF 78 Mios suite à des manipulations comptables. Il souhaiterait savoir si la ville de Gland est touchée par le biais du TUG et ce que compte faire la Municipalité à ce sujet. Cette dernière compte-t-elle éventuellement se joindre à des plaignants ?
- M. Gérald Cretegy : explique que les conséquences ne sont pas encore connues. Les Conseiller(ère)s seront tenu(e)s au courant sitôt qu'un élément pourra être communiqué.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 3 mai 2018 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 21h30.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Patrick VALLAT

Karine TEIXEIRA FERREIRA